



INKINGI
Forces Démocratiques Unifiées
United Democratic Forces



☐: (+250) 728636000

☐ info@fdu-rwanda.com

☐: (+32)478973762 , (+33)650293997, (+44)7982381717
<http://fdu-rwanda.com>, <http://victoire-ingabire.com>

COMITE DIRECTEUR – STEERING COMMITTEE

"Pour un Etat de Droit, la Democratie et l'Egalité de chances" ; "For the rule of law, democracy and equal opportunity"

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE GOUVERNEMENT RWANDAIS CHERCHE DESEPEREMENT A TORPILLER LA REQUETE DE MADAME VICTOIRE INGABIRE DEVANT LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Après avoir fait [obstruction à la préparation de son procès](#) en refusant à **Maître Gatera Gashabana** de rencontrer sa cliente, après avoir refusé l'octroi de visa à l'avocate néerlandaise, **Maître Caroline Buisman** pour se rendre au Rwanda à temps et rencontrer Mme Victoire Ingabire Umuhiza, le gouvernement rwandais a simplement boudé les audiences prévues ce 04 mars devant la Cour à Arusha.

Ayant épuisé toutes les manœuvres dilatoires, sans pouvoir faire capoter le procès, le gouvernement rwandais a, dans une lettre datée d'il y a 3 jours, signifié à la Cour qu'il se retirait du protocole additionnel autorisant ses citoyens à saisir cette Cour. Or, il avait déjà envoyé ses mémoires et même recruté un Amicus Curiae, en la personne du Centre national de Lutte contre le Génocide, habitué à la délation. Comme si la Cour avait déjà acté ce retrait, le gouvernement rwandais ne s'est pas présenté. Il sied de rappeler que même si le Rwanda devait se retirer de ce protocole, il n'appartient pas à la Cour d'y statuer, mais à l'Union Africaine qui l'a mise en place.

Il est donc clair que, redoutant un effet domino et au vu des arguments présentés dans les mémoires de la défense, le gouvernement rwandais cherche à éviter toute forme de justice internationale, ayant déjà refusé catégoriquement de ratifier la convention créant la Cour Pénale Internationale.

Les FDU Inkingi trouvent dans cette attitude, un aveu de faiblesse des arguments juridiques présentés pour condamner Madame Victoire Ingabire et réitèrent leur demande de la voir libérer sans condition. En effet, si elle avait été condamnée régulièrement, le gouvernement rwandais n'aurait pas peur de le démontrer devant une juridiction africaine. Cette démarche du gouvernement rwandais prouve à suffisance l'état de son appareil judiciaire, qui refuse obstinément de se confirmer aux standards internationaux.

Les FDU Inkingi demandent en conséquence aux bailleurs de fonds de ce régime, de réexaminer leurs positions et d'enjoindre à ce gouvernement de se conformer à ses obligations internationales en matière de justice.

Les FDU Inkingi demandent enfin aux pays abritant des réfugiés rwandais, de ne plus accorder foi aux demandes d'extradition de ressortissants rwandais vers Kigali, étant donné cet affront flagrant à une juridiction internationale africaine, dont il avait sciemment ratifié les textes.

Fait à Bruxelles le 4 Mars 2016

Joseph Bukeye
FDU-Inkingi 2^{ème} Vice-Président des FDU-Inkingi
jbukeye11@yahoo.fr

Tel : (+250)728636000, (+32)478973762, (+33)650293997, (+44)7982381717, info@fdu-rwanda.com

<http://fdu-rwanda.com>,

<http://victoire-ingabire.com>

Join us on **Facebook**: <http://www.facebook.com/pages/Victoire-Ingabire-Umuhoza-for-President/109504816547> - Watch us on **YouTube**: <http://www.youtube.com/user/FDUInkingi123> - Follow us on **Twitter**: <http://twitter.com/VictoireUmuhoza>